Image not found or type unknown

Calcul de soulte et prestation compensatoire

Par **Nouche Ho**, le **20/10/2016** à **18:11**

Dsl suite à un soucis j'ai du recréer un compte je colle donc mes deux messages précédents

Bonjour,

mon mari m'a annoncé qu'il souhaitait divorcer il y a 15 jours

Nous tentons une séparation "à l'amiable"

Nous tentons de nous mettre d'accord sur le montant d'une soulte. Dans un premier temps, ne connaissant rien à ce type de démarche nous avons calculé l'argent qu'il avait investi durant les 8 années de mariage (pas de contrat) Il s'agit essentiellement d'un virement mensuel sur le compte commun couvrant environ 25% des dépenses du commun (crédits, electricité, assurances...) nous n'avons pas fait entrer en compte es courses l'essence...
Ce calcul nous donnait une somme d'environ 86000 euros que nous avons "abaissé" à 80000 euros
Hors après renseignement il semblerait que ce ne soit pas du tout la bonne méthode de calcul
Si je prend l'estimation de la maison environ 320000 - le crédit restant dû de 150000 il reste à gérer mon apport personnel d'environ 60000 euros lors de l'achat...
Cette soulte semble donc être surévaluée....
Mon mari ne semble pas vouloir l'entendre et me parle d'une prestation compensatoire (son salaire est en effet inférieur au mien) qu'il souhaiterait ajouter à la soulte pour obtenir la somme initialement évoquée.... Est-ce possible? L'avocate que nous avons vu nous avait parlé d'inclure cette prestation à la soulte (pour des avantages essentiellement fiscaux) mais pas de l'ajouter

je commence à me demander si j'ai bien raison de continuer dans la voie du divorce "à l'amiable" car même les frais de notaire semble lui poser problème...il souhaiterait que je les prennent tout ou partie à ma charge car c'est moi qui garderai la maison....

Si nous n'arrivons pas à un accord à l'amiable, comme tout cela sera-t-il calculé?

Je vous remercie par avance pour votre aide

Merci de vos réponses je me sens tellement perdue...j'aimerais rester sur le terrain amiable mais sans devoir payer plus que ce que je devrais alors que je ne souhaitais même pas divorcer...
Bonjour, je vous remercie pour votre réponse
Nous avons contacté un avocat que nous avons déjà rencontré
Elle semblait dire que la soulte que nous avions évoqués ensemble avait été calculée sur de

mauvaises bases (nous avions calculé par rapport à l'investissement financier de monsieur dans le ménage...)
concrètement le bien est évalué à 320000 j'ai un apport personnel de 60000 et le capital restant dû est de 150000
J'aimerais savoir quel serait le montant "normal" de la soute dans ces conditions, si le montant de cette soulte est proche des 80000 euros alors nous continuons comme entamé, à l'amiable
Si le montant doit être revu à la baisse monsieur ne sera surement pas d'accord. Je ne souhaite pas léser monsieur mais pas non plus lui donner plus que ce qui lui revient vraiment, n'étant déjà pas à l'origine de la demande de divorce....
De plus il ne semble pas vouloir partager les frais de notaire et trouverait plus "normal" que je prenne une plus grande partie de ces frais à ma charge car la maison me reviendrait ensuite...
Merci encore pour votre aide je cherche juste à savoir quelle pourrait être une solution équitable sans léser ni moi ni lui...
Bonjour, je vous remercie pour votre réponse
Nous avons contacté un avocat que nous avons déjà rencontré
Elle semblait dire que la soulte que nous avions évoqués ensemble avait été calculée sur de mauvaises bases (nous avions calculé par rapport à l'investissement financier de monsieur dans le ménage...)
concrètement le bien est évalué à 320000 j'ai un apport personnel de 60000 et le capital restant dû est de 150000
J'aimerais savoir quel serait le montant "normal" de la soute dans ces conditions, si le montant de cette soulte est proche des 80000 euros alors nous continuons comme entamé, à l'amiable
Si le montant doit être revu à la baisse monsieur ne sera surement pas d'accord. Je ne souhaite pas léser monsieur mais pas non plus lui donner plus que ce qui lui revient vraiment, n'étant déjà pas à l'origine de la demande de divorce....
De plus il ne semble pas vouloir partager les frais de notaire et trouverait plus "normal" que je prenne une plus grande partie de ces frais à ma charge car la maison me reviendrait ensuite...
Merci encore pour votre aide je cherche juste à savoir quelle pourrait être une solution équitable sans léser ni moi ni lui...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés